

## **VILLE DE SAINTE-ANNE DE LA MARTINIQUE** **UN AGENDA 21 POUR UN TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE**

### **Description de la bonne pratique**

La commune de Sainte-Anne, au sud de la Martinique, abrite la plage des Salines, 3<sup>ème</sup> site touristique français, avec 2,5 millions de visiteurs par an. Cette fréquentation induit des pressions et des risques non négligeables pour ce patrimoine naturel remarquable. Par ailleurs, l'équipe municipale a pour objectif que ces atouts de développement profitent à la population locale. Elle s'est donc engagée depuis 2000 dans un plan de développement durable et solidaire, en y associant étroitement l'Etat, l'Europe et ses partenaires régionaux, tant publics que privés. Elle a parallèlement impliqué fortement la population dans les travaux de diagnostic et d'outils de planification, en s'appuyant sur le Conseil de sage (9 élus), le Conseil Municipal des enfants (27 jeunes), le Forum inter-générationnel (200 personnes), construisant au fil des années une appropriation réelle des habitants. L'Agenda 21 local a été lancé en février 2003 avec la participation de plus de 300 habitants et a convaincu d'autres élus de l'île à s'engager à leur tour. L'élaboration du plan de développement durable et solidaire (2000), de la Charte de l'environnement et de l'Agenda 21 (2003) traduisent un objectif de développement fondé sur un développement maîtrisé des activités touristiques et des autres activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat), la préservation des ressources naturelles, en particulier par la maîtrise foncière, le partage des retombées économiques et sociales et le renforcement des compétences, en particulier des jeunes, dans la perspective des emplois nouveaux générés par le tourisme durable (aquaculture, écotourisme...). La préparation et le lancement de l'Agenda 21 ont pu s'appuyer à la fois sur des diagnostics et des outils de planification (plan de développement durable et solidaire ; schéma d'urbanisme et d'aménagement ; plan de déplacement de la commune) et sur une approche sociale très volontariste, tant sur le plan de l'éducation des Saintannais que sur celui de l'identification d'emplois liés à la démarche.

**Opérateur du projet** Ville de Sainte-Anne

### **Partenaires techniques et financiers**

Les services de l'Etat : DIREN, DDE, ADEME

Les collectivités locales : Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de communes de l'espace sud  
Ainsi qu'avec l'Office National des Forêts et l'Agence Française de Développement

### **Résultats obtenus**

- 85% du territoire de la commune sont protégés en espace naturel
- les 13 îlets de la commune de Sainte-Anne sont protégés et 5 sont désormais des réserves ornithologiques de référence
- toute la mangrove de la commune est protégée
- diagnostic d'implantation de sites éoliens, avec évaluation de tous les bâtiments publics et domaniaux susceptibles d'accueillir l'éolien
- réalisation d'un plan de déplacement : quatre kilomètres de sentiers pédestres, mise en place de nouveaux appontements et construction de parking pour désengorger le littoral
- définition d'une zone d'interdiction de la plongée sous-marine sur une bande de 7 kilomètres de rivage
- lancement d'un Agenda 21 sur l'ensemble de la Martinique

### **Conditions de transposition**

- engagement fort de la collectivité dans un Agenda 21
- ancrage dans le tissu socio-économique local d'une culture du développement durable
- construction d'un réseau d'acteurs locaux et régionaux acquis à la démarche et prêt à l'accompagner concrètement
- besoin d'un soutien très large de l'ensemble des partenaires et des acteurs de terrain en les associant étroitement à la conduite de l'Agenda 21

### **Site internet**

Ville de Sainte-Anne [www.mairie-sainte-anne.org](http://www.mairie-sainte-anne.org)